

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET
DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT-URCISSE**

SEANCE DU : 14 Mai 2018

Convocation du : 27/04/2018

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mil dix-huit, le quatorze mai, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Urcisse, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard DOUMERGUE. Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : le 27/04/2018

Présents : MM. DUMERGUE. GUILBAUD. KRAS. MESSINES. Mmes BONNETIS. MALTHET. DOTTOR. RENNAULT. BISSIERE.

Absents excusés : A. Armilhac

Pouvoirs : A. Armilhac a donné pouvoir à J. Messines

Secrétaire de séance : S. Rennault

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente. Pas d'observations.

Il est constaté que Mr L. Gransagne n'est pas présent dans l'assistance pour défendre son dossier d'inscription de son enfant à l'école de Puymirol.

1 - Désignation des délégués au SMERB (délibération n° 15/2018)

Vu la Loi NOTRE du 7 août 2015 et notamment son article 76,

Vu l'article L. 5214-16 1 3° du CGCT,

Vu la délibération D-050-2017 du Conseil Communautaire du 13 octobre 2017 qui accepte la modification des statuts de la CCPAPS et notamment la prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération D-007-2018 du 15 février 2018 qui accepte le transfert de la compétence GEMAPI au SMERB (Syndicat Mixte d'Entretien et de Restauration des Berges du Bassin Versant des Deux Séounes),

Entendu qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour chaque commune déjà membre du SMERB et de la CCPAPS.

Après en avoir délibéré,

Et avoir voté à bulletins secrets, en application de l'article L 2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT,

Sont nommés à l'unanimité :

- Délégués titulaires :
- * Richard Doumergue, Maire – « Provence » - 47270 ST-URCISSE
- * Julien Messines, Conseiller Municipal – « Fontanelles » - 47270 ST-URCISSE
- Délégués suppléants :
- * Michel Kras, Adjoint – « Provence » - 47270 ST-URCISSE
- * Jany Dottor, Conseillère Municipale – « Jamet » - 47270 ST-URCISSE.

2 – Priorisation des projets d'investissements

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déterminer l'ordre de priorité des investissements projetés, du fait que, suivant le calendrier estimé, certains programmes seront initiés sur ce mandat mais réalisés partiellement sur le mandat suivant.

D'un commun accord, il est décidé :

- La mise aux normes des bâtiments communaux comprenant l'ADAP (accessibilité) et l'assainissement sont prioritairement initiés. Il convient de prendre une délibération autorisant le Maire à lancer la consultation pour un bureau d'étude Adap.

Autorisation donnée au Maire pour lancement procédure d'appel d'offres pour le choix d'un bureau d'études de sols – Ad'Ap (délibération n° 16/2018)

Monsieur le Maire fait part au Conseil que dans le cadre du dossier Ad'Ap il y a lieu de l'autoriser à lancer une procédure d'appel d'offres (article 27 du Code des Marchés Publics) pour le choix d'un maître d'œuvre.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal de Saint-Urcisse,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres (article 27 du Code des Marchés Publics) pour le choix d'un bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre du projet Ad'Ap.

- Le dossier d'adressage est repoussé à 2020.
- Une consultation pour maîtrise d'œuvre des travaux à l'église de Ste Croix sera lancée prochainement. En premier lieu, Mr Gonzalez, Architecte ABF et Mr Herriot reviendront sur place pour faire le point suite à la décision du Conseil.

3- Désignation Déléguée – Règlement général sur la protection des données RGPD (délibération n° 17/2018)

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que la commune doit désigner un délégué à la protection des données conformément au règlement européen du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données RGPD).

Ce règlement oblige chaque responsable de traitement de données à caractère personnel à constituer, regrouper et actualiser régulièrement un certain nombre de documents. Une fois la base d'information réunie, ses éléments doivent pouvoir être fournis sur simple demande de l'autorité de contrôle (la CNIL).

Toutes les collectivités publiques sont soumises à cet impératif qui prendra effet dès le 25 mai 2018.

Les missions du délégué à la protection des données seront d'informer et de conseiller les responsables des traitements en toute indépendance, de contrôler le respect du règlement européen, et d'être « l'officier de liaison » de la Collectivité avec la CNIL.

Le Président propose de désigner Laurence GALLINA, Rédacteur Territorial, déléguée à la protection des données.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE Laurence Gallina comme déléguée à la protection des données,
- AUTORISE le Maire à déclarer cette désignation à la CNIL à partir du 25 mai 2018.

Questions diverses :

Il est donné lecture d'un courrier de relance de la DGFIP concernant un dossier de bien sans maître pour une parcelle dont le dernier propriétaire est Mr Layssac Guillaume. Des démarches ont été effectuées pour tenter de contacter ce dernier. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Programme travaux voirie 2018 : Mr le Maire donne lecture du programme voirie CCPAPS 2018 pour le compte de la commune.

Affaire chemins ruraux : il est donné lecture pour information du courrier de Mr Guillemoteau faisant le point sur l'avancement du dossier.

Courrier CD Mme Calmette

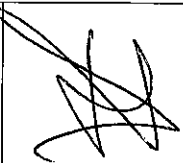



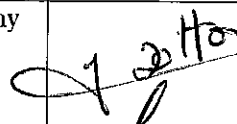

Il est fait part aux membres du Conseil d'un problème intervenu ce week-end lors de la randonnée organisée par la SHR. Mr le Maire rappelle que les chemins ruraux de la commune font partie du domaine privé de la commune et qu'ils doivent être laissés libres d'accès. En aucun cas, ils ne peuvent être fermés ou empêchés d'accès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le présent compte-rendu de séance contient les trois délibérations suivantes :

- Désignation des délégués au SMERB (délibération n° 15/2018)
- Autorisation donnée au Maire pour lancement procédure d'appel d'offres pour le choix d'un bureau d'études de sols – Ad'Ap (délibération n° 16/2018)
- Désignation Déléguée – Règlement général sur la protection des données RGPD (délibération n° 17/2018)

Ont signé le présent compte-rendu de la séance précédente les membres présents à la réunion du 14/05/2018

DOUMERGUE Richard. Maire		MALTHET Marinette . CM	
ARMILHAC Alain 1 ^{er} adjt	Absent excusé A donné pouvoir à J. Messines	MESSINES Julien. CM	
KRAS Michel. 2 ^{ème} adjt		RENAULT Sandrine. CM	
BISSIERE Maryline 3 ^{ème} adjointe		DOTTOR Jany . CM	
GUILBAUD Bernard. CM		BONNETIS Catherine . CM	